



BROC'DWAY 2025

LE MONDE DU SPECTACLE

CONCEPT DE SÉCURITÉ

39^{ÈMES} RJG BROC

02 – 06 juillet 2025

Table des matières

1 Informations générales de la fête.....	5
1.1 Programme de la fête	6
1.2 Organigramme comité d'organisation	8
1.3 Organigramme de la commission sécurité	9
1.4 Les intentions de la commission de la sécurité	10
1.5 Cellule de crise	11
1.6 Plan de la place de fête	12
2 Sécurité de la manifestation	14
2.1 Entreprise de sécurité	14
2.2 Les services de secours et sanitaires	14
2.3 Police cantonale	14
2.4 Protection incendie (ECAB)	14
2.5 Convoyage de fonds	15
2.6 Prévention	15
2.7 Programme des activités de surveillance	16
3 Procédure d'urgence – fiches de sécurité.....	17
3.1 Fiche de sécurité : feu	17
3.2 Fiche de sécurité : orage-tempête.....	18
3.3 Fiche de sécurité : plan pluie	19
3.4 Fiche de sécurité : secours sanitaire.....	20
3.5 Fiche de sécurité : évacuation	21
4 Cortège	22
4.1 Déroulement du cortège.....	22
4.2 Trajet des chars jusqu'au lieu du cortège	22
4.4 Autorisation	23
4.5 Plan du cortège	24
4.6 Charte du chauffeur	25
5 Camping.....	26
5.1 Objectifs	26
5.2 Infrastructure.....	26
5.3 Organisation des intervenants	26
5.4 Plan du camping.....	28

5.5 Informations du camping.....	29
5.6 Règlement du camping.....	29
5.7 Liste du matériel et de l'infrastructure	30
6 Mesures de circulation	31
6.1 Accès à la place de fête	31
6.2 Accès services d'urgence	31
6.3 Signalisation	31
6.4 Éclairage	32
6.5 Autres mesures.....	32
6.6 Stationnement	32
6.7 Plan pluie.....	32
7 Organisation des bus de ligne, train et bus de rapatriement	33
8 Assurances	34
9 Divers.....	35
9.1 Généralité	35
9.2 Concept de la gestion des déchets	35
9.3 Concept de la gestion des déchets pour la manifestation	37
10 Annexes.....	39
10.1 Contrat Protect'Service	39
10.2 Contrat Samaritains	39
10.3 Concept de sécurité sanitaire DMS	39
10.4.1 Plan du concept de défense incendie	39
10.4.2 Issues de secours et capacité bâtiment	39
10.5 Contrat Prévention Ado.....	39
10.6 Liste des intervenants du département de la sécurité	39
10.7.1 Concept circulation et parkings	39
10.7.2 Plan accès services d'urgence	39
10.7.3 Concept plan pluie	39
10.7.4 Concept bus de rapatriement	39
10.8 Assurance accidents collective manifestation	39
10.9 Assurance manifestation	39
10.10 Autorisation de l'utilisation du domaine publique.....	39
10.11 Liste des prix des boissons	39

10.12 Autorisation du SFN	39
10.13 Autorisation de la Police pour la circulation	39
10.14 Patente K.....	39
10.15.1 Plan d'implantation	39
10.15.2 Plan de la situation des parkings	39

1 Informations générales de la fête

La société de jeunesse de Broc, par l'intermédiaire d'un comité d'organisation ad hoc, organise cette année les 39^{èmes} Rencontres des Jeunesses Gruériennes. Ces rencontres auront lieu du 2 au 6 juillet 2025 à Broc.

La place de fête, les jeux, le camping et le parking se situent sur les terrains de la Plaine des Marches sur les parcelles numéro 470, 471, 472, 476 et 489.

Les accès pédestres depuis l'arrêt de bus et la gare se feront par un chemin décoré et éclairé.

Comme de coutume, un camping sera mis à disposition des visiteurs et installé en continuité de la place de fête.

La fête se déroulera durant 5 jours et environ 25'000 personnes sont attendues. Un pic de fréquentation est attendu le samedi soir, entre 20h et 01h.

L'objectif de ce concept est de centraliser toutes les informations relatives à la sécurité, la prévention et la circulation de la manifestation. Il a été élaboré par la commission de sécurité, par délégation du comité d'organisation.

Il prend en compte toutes les observations faites lors des séances qui regroupent les autorités, les services de secours et les organisateurs de la manifestation.

1.1 Programme de la fête

Mercredi 2 juillet 2025

Horaire	Programme
17h30	Ouverture de la place de fête et de la cantine
18h00	Ouverture du bar à vin et du snack
20h00	Loto
00h00	Fermeture de la place de fête

Jeudi 3 juillet 2025

Horaire	Programme
16h00 – 20h00	Accueil camping
17h00	Ouverture de la place de fête et de la tonnelle
18h00	Ouverture de la cantine, du snack et du bar à vin
19h00	Soirée souper-spectacle
21h30 – 23h30	Concert « DJ Ötzi »
23h30	DJ
01h00	Fermeture de la place de fête

Vendredi 4 juillet 2025

Horaire	Programme
08h30 – 15h30	Journée des enfants
10h30 – 15h00	Fête Horizon Sud
16h00	Ouverture de la place de fête, de la tonnelle et du bar à vin
16h00	Ouverture du camping
18h00 – 20h00	Apéritif des sponsors et des anciens présidents au bar à vin
20h00 – 02h45	Soirée à la cantine, divers concerts
20h00 – 02h45	Soirée à la tonnelle, animation DJ
20h00 – 02h45	Soirée au bar à vin, animation DJ
03h15	Fermeture de la place de fête

Samedi 5 juillet 2025

Horaire	Programme
06h00 – 7h00	Arrivée des chars pour le cortège
08h00 – 11h30	Cortège
09h00	Ouverture de la place de fête et de la tonnelle
10h00	Ouverture de la cantine
10h30	Ouverture du bar à vin
12h00	Ouverture officielle des 39èmes RJG
13h00 – 17h00	Jeux inter-jeunesses
18h00 – 21h00	Remise des prix du cortège
20h00 – 02h45	Soirée à la cantine, animation DJ
20h00 – 02h45	Soirée à la tonnelle, animation DJ
20h00 – 02h45	Soirée au bar à vin, animation DJ
03h15	Fermeture de la place de fête

Dimanche 6 juillet 2025

Horaire	Programme
07h00 – 8h00	Tartines pour le déjeuner à la cantine
8h00	Ouverture de la place de fête, de la cantine et de la tonnelle
09h00 – 12h00	Reprise des jeux inter-jeunesses
10h00	Ouverture du bar à vin
10h30 – 12h00	Apéritif des officiels
12h00 – 14h00	Activités des syndicats avec repas officiel
13h30 – 16h30	Jeux inter-jeunesses
17h00 – 22h00	Résultats des jeux inter-jeunesses à la cantine
17h30 – 22h45	Soirée au bar à vin, animation DJ
17h30 – 22h45	Soirée à la tonnelle, animation DJ
20h00	Fermeture du camping
23h00	Fermeture de la place de fête et fin des 39èmes RJG

1.2 Organigramme comité d'organisation

Fonction	Nom	Prénom	Téléphone	Adresse e-mail
Président				
Vice-Président				
Secrétaire général				
Communication				
Finances				
Bénévoles				
Sécurité				
Infrastructures				
Exploitation / Festivités				
Joutes				
Sponsors				
Exploitation				

1.3 Organigramme de la commission sécurité

Fonction	Nom	Prénom	Téléphone	Adresse e-mail
Responsable de la Sécurité				
Responsable de la sécurité remplaçant				
Service du feu / radios / PC sécurité				
Parking et circulation				
Sécurité				
Camping				
Sanitaire				
Préventions / Bus navette / Commande matériels				
Secrétaire				

Pour atteindre le PC sécurité durant la manifestation, une ligne directe est mise en place 24h/24h pour toute la durée de la fête. En cas de problème, le responsable sécurité ou son remplaçant restent atteignables.

Le numéro de permanence sera transmis aux organes de secours suivants :

- Police cantonale
- Service des ambulances ASF
- Service du feu
- Protect'Service
- Samaritains
- TPF

Une permanence 24h/24h est mise en place au PC de sécurité, depuis le vendredi matin jusqu'à la fin de la manifestation dimanche soir (*annexe n°10.6*).

1.4 Les intentions de la commission de la sécurité

Gérer :

- La sécurité du flux des personnes
- La sécurité durant le cortège
- La sécurité dans le camping
- La sécurité du parcage
- La circulation des piétons, des véhicules et des marchandises
- Les parcs véhicules par temps sec ou pluvieux
- Les déviations

Surveiller :

- La place de fête et les environs de jour et de nuit
- L'intérieur et l'extérieur de la cantine, de la tonnelle et des bars
- Les biens matériels
- Les décorations
- Les infrastructures fixes et mobiles

Assurer :

- La défense incendie en collaboration avec la compagnie de Broc
- Le poste des services sanitaires en collaboration avec la section des samaritains de Broc
- La sécurité du site en collaboration de Protect'service.
- Le convoyage de fonds
- L'application des directives et des normes émises par la Préfecture et le comité d'organisation

Organiser :

- Le service incendie
- Le service sanitaire
- Le service sécurité
- Le système prévention
- Le service rapatriement
- La signalisation
- Le camping
- Le groupe de travail « Prévention »

1.5 Cellule de crise

Fonction	Nom	Prénom	Téléphone
Responsable			
Responsable			
Membre			
Membre			
Membre			
Membre			
Membre			
Membre			
Membre			
Membre			

Appuis externes :

Police 117
 Service du feu 118
 Ambulance 144
 REGA 1414
 Agents sécuritéRadios

Mise en fonction :

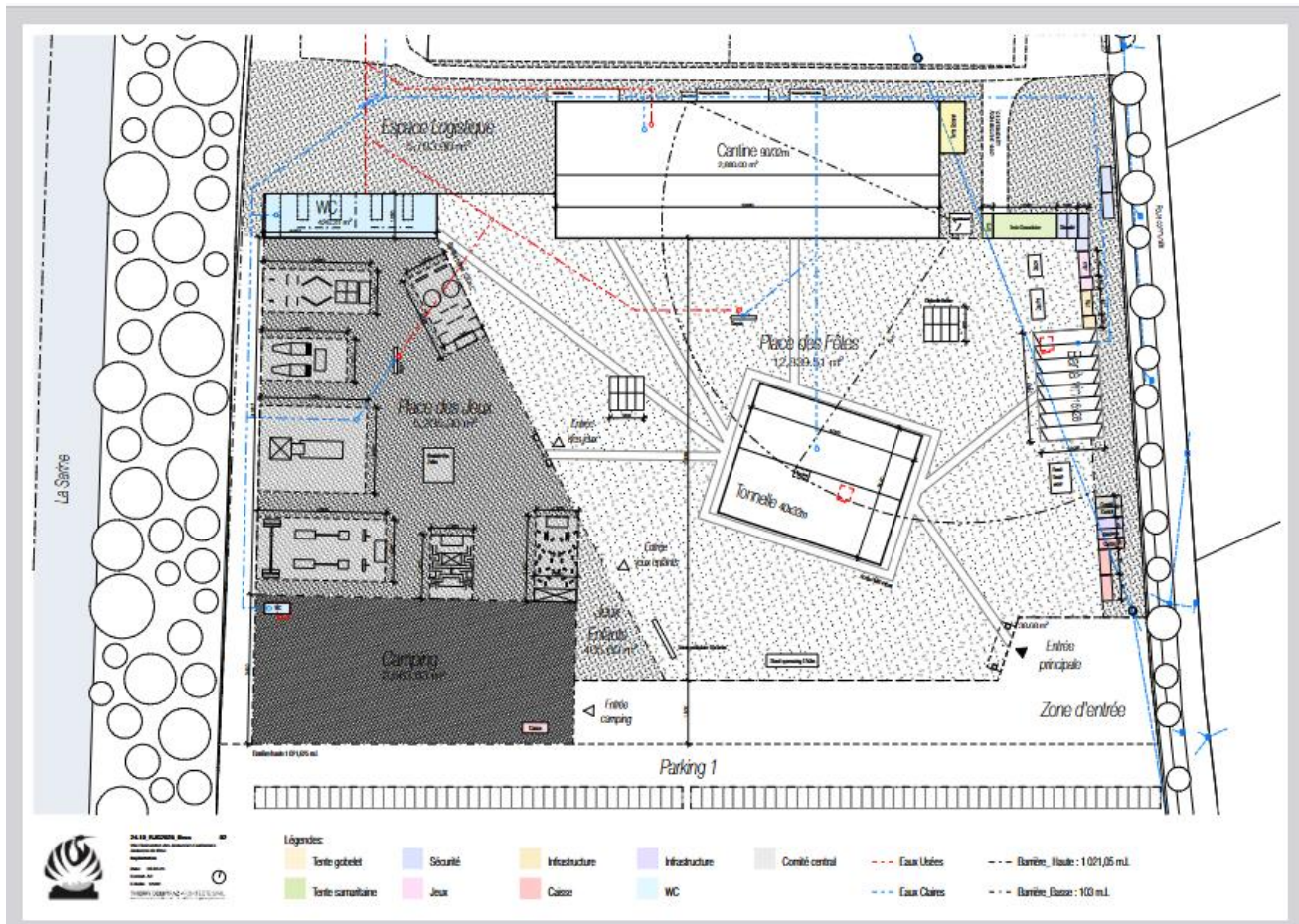
- Événement majeur
- Annonce d'un orage, d'une tempête
- Accident avec blessé grave ou mort
- Acte d'agression
- Mise en place du plan de pluie

Emplacement :

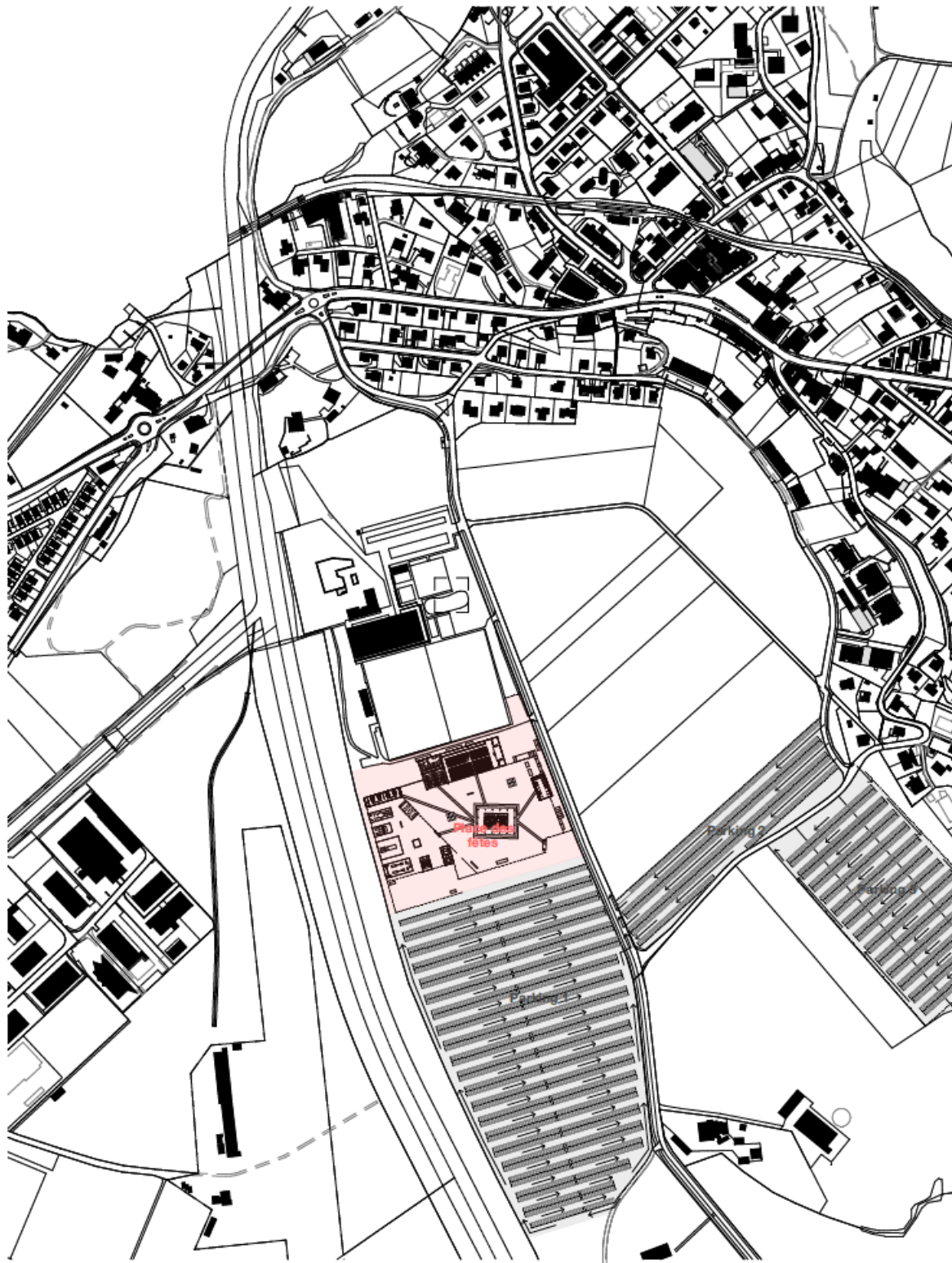
- La cellule de crise siégera dans le container du comité central.
- La halle de gym du complexe sportif est mise à disposition en tant que local protégé et abri dans le cas d'un événement majeur.

1.6 Plan de la place de fête

(annexe n°10.15.1)



(annexe n°10.15.2)



2 Sécurité de la manifestation

2.1 Entreprise de sécurité

Le comité d'organisation et la commission de la sécurité ont conclu un contrat avec l'entreprise Protect'Service afin d'assurer la sécurité durant la manifestation sur la place de fête, le camping et les alentours de la fête.

Nous avons rencontré son directeur, M., en automne dernier pour évoquer les différentes problématiques qui pourraient survenir lors de notre fête et ainsi établir un plan en personnel adapté au programme de la fête et la configuration des lieux.

Une copie du contrat avec Protect'Service est jointe au concept (*annexe n°10.1*).

2.2 Les services de secours et sanitaires

Le comité d'organisation a mandaté la Section des Samaritains de Broc et environs en vue d'assurer les secours sanitaires durant la manifestation. Cette dernière organisation a effectué un concept sanitaire conforme à notre édition. Le contrat d'engagement (*annexe n°10.2*) ainsi que le concept sanitaire (*annexe n°10.3*) sont joints au dossier.

Nous vous précisons que l'HFR, site de Riaz, se trouve à 11 minutes en voiture de la place de fête. Les ambulances de l'ASF situées à Vaulruz mettent environ 15 minutes jusqu'à la place de fête.

2.3 Police cantonale

Le responsable de la circulation et des parkings a rencontré à plusieurs reprises le sergent-major Augustin Bezzola, sous-chef de section de la police de proximité et responsable des manifestations région Sud, afin de discuter des mesures à mettre en place dans le cadre de la préparation de la manifestation. L'implantation des infrastructures, les mesures de circulation ainsi que les mesures de sécurité ont également été abordées.

2.4 Protection incendie (ECAB)

(*annexes n°10.4.1 et 10.4.2*).

2.5 Convoyage de fonds

Les convoyages de fonds entre la place de fête et la succursale de la Banque , seront organisés d'entente avec la commission des finances. Ceux-ci seront effectués à une heure aléatoire, par un véhicule aléatoire par deux personnes de l'organisation. Ces informations/choix seront donnés par le responsable sécurité en fonction des besoins demandés par la responsable des finances. A relever que la caisse-centrale sera équipée d'un coffre-fort.

2.6 Prévention

Le comité d'organisation met tout en œuvre afin que la fête se déroule dans des conditions optimales. De nombreuses actions et mesures afin de rendre attentifs les participants à notre manifestation des méfaits de l'alcool, des drogues, du sexe et des conflits seront mises en place. Des flashes informatifs et promotionnels seront diffusés avant et pendant la fête sur les différents réseaux sociaux. Nous avons décidé de nous associer avec les associations de la région pour obtenir l'aide et les informations nécessaires à la prévention d'une telle fête.

Nous avons fait une séance avec l'association Ado et son représentant, M. Xavier Schaller pour sensibiliser dans un premier temps les gens de la commission sécurité, de la commission exploitation et du comité d'organisation. Les responsables de bar vont suivre la formation de prévention.

Smart Event :

Notre manifestation a obtenu le Label Smart Event qui est un concept permettant une gestion et une réduction des risques en milieu festif. Il est destiné aux manifestations temporaires fribourgeoises qui souhaitent mettre en place des mesures concrètes de prévention visant à protéger la jeunesse et à diminuer la probabilité des comportements à risques. Les manifestations labellisées peuvent profiter gratuitement ou à tarif préférentiel de plus-values telles qu'une mise à disposition de matériel de prévention, une visibilité dans certains médias locaux et du matériel d'infrastructure grâce aux partenaires du Label. En contrepartie, les organisatrices ou organisateurs s'engagent à respecter les mesures préventives, sécuritaires et organisationnelles qu'ils ont choisies lors du processus de labellisation. Ce dernier est un accompagnement concret effectué en collaboration avec les autorités et l'association Ado. Être labellisé signifie avoir développé une véritable éthique de la fête. Il s'agit de professionnel-le-s et bénévoles socio-sanitaires et d'éventuels sponsors (*annexe n°10.5*).

Ado :

L'association Ado est une action de terrain qui sera présente le vendredi et samedi soir, qui s'efforce de prévenir et réduire les comportements à risque par les jeunes. Notamment les comportements liés à la consommation de produits licites et illicites en milieu festif. Cette prestation de prévention et de réduction des risques par les pairs, offre en complément de l'action Ado (preventeam), un espace d'écoute, de conseil et d'orientation au public pendant la manifestation (Chill and Break). Ce lieu permet de se détendre et de faire une pause, de s'y attarder simplement un instant ou de solliciter un conseil ou une orientation. Cet espace assure une présence visible sur le lieu de fête jusqu'à la fermeture de l'événement.

Les objectifs sont :

- Offrir un lieu visible, accueillant et apaisant dans lequel le public pourra s'accorder un moment de pause durant la fête ;
- Favoriser l'écoute et le dialogue avec des pairs ;
- Transmettre des messages de réduction des risques par le biais de distribution de matériel d'informations (Safer Sex, préservatifs, consommation de produits, protections auditives, etc.) ;
- Favoriser l'accès à l'information et permettre une réorientation vers les différents acteurs du réseau sanitaire, de sécurité et de prévention ;
- Offrir la possibilité de s'hydrater en mettant gratuitement de l'eau à disposition.

Cette action s'intègre au dispositif sécuritaire, sanitaire et préventif de la manifestation. L'association Ado veille ainsi à promouvoir toutes les actions intégrées à l'organisation de la manifestation (bus navette, camping, institutions partenaires, etc.) et à orienter ou accompagner les jeunes vers les services de sécurité et/ou sanitaires présents sur le lieu de fête ou vers les institutions spécialisées.

2.7 Programme des activités de surveillance

La liste complète des intervenants du département sécurité, y compris les intentions du programme de surveillance, se trouvent en annexe (*annexe n°10.6*).

3 Procédure d'urgence – fiches de sécurité

3.1 Fiche de sécurité : feu

Qui	Quoi	Comment	Remarque
Personnel Chef du bar	Aviser - Le responsable de la sécurité - Le chef feu	- Portable de la sécurité - Radio	Informar - Si blessés - Ce qui brûle
	- Évacuer les personnes - Combattre le feu	- Extincteur - Couverture d'extinction	
Responsable de la sécurité	- Alarmer le 118 - Alarmer le personnel de sécurité - Informer le président - Annoncer l'évacuation	- Portable - Radio	
Chef feu	- Se rendre sur place - Informer le responsable de la sécurité - Faire évacuer la place - Gérer le début d'intervention - Faire libérer les accès routiers - Placer une personne pour réceptionner les secours	- Radio	
Personnel de la sécurité	- Se rendre sur place - Suivre les consignes du chef feu		
Entreprise sanitaire	- Prise en charge des blessés	Procédure urgence médicale	Sur demande
Entreprise de sécurité	- Orienter la foule vers la place de rassemblement - Sécuriser la zone et les accès		Sur demande

3.2 Fiche de sécurité : orage-tempête

Qui	Quoi	Comment	Remarque
Responsable PC	- Suivre la situation	- Média - Météo Suisse 0900 162 666	Durant toute la manifestation
Cellule de crise	- Appréciation de la situation	- Média - Météo Suisse 0900 162 666	En cas de nécessité
Évacuation			
Responsable de la sécurité	- Informer le personnel de la sécurité - Informer les secours sanitaires - Informer les chefs de bars - Informer la sécurité - Activer la cellule de crise	- Radio	
	- Vérifier l'accès à la place de rassemblement	- Personnel de la sécurité	
	- Informer les personnes de l'évacuation	- Sonorisation - Chefs de bars	
	- Orienter la foule vers la place de rassemblement	- Personnel de la sécurité - Protect'Service	
Après l'évacuation			
Responsable de la sécurité	- Contrôler la zone - Fermer les infrastructures - Contrôler l'accès au site	- Personnel de la sécurité - Protect'Service	
	- Contrôler et assurer les infrastructures	- Responsables des infrastructures Compagnie Broc	

3.3 Fiche de sécurité : plan pluie

Qui	Quoi	Comment	Remarque
Cellule de crise	- Examiner la situation - Appréciation	- Média - Météo Suisse 0900 162 666	
Si météo défavorable, annonce de précipitations importantes : mise en place de la cellule de crise			
Cellule de crise	- Mise en fonction du plan pluie		
Responsable de la sécurité	- Prévoir un stock de copeaux supplémentaire		
	- Informer les TPF pour l'organisation des navettes		
	- Mettre en place la signalisation nécessaire		

3.4 Fiche de sécurité : secours sanitaire

Qui	Quoi	Comment	Remarque
Responsable de la sécurité	- Aviser le responsable des samaritains	- Radio	
Responsable de la sécurité Responsable du secours sanitaire	- Appeler l'urgence santé 144	- Téléphone	REGA 1414 Coordonnées X : 573'900 Y : 160'950
Responsable de la sécurité	- Alarmer le personnel de sécurité	- Radio	
	- Alarmer Protect'Service	- Radio	Appui éventuel au secours sanitaire
	- Libérer les accès routiers	- Personnel de sécurité	
	- Libérer les alentours de la place du sinistre	- Protect'Service	
	- Placer une personne pour réceptionner les secours	- Personnel de sécurité	
	- Placer une personne pour sécuriser l'ambulance	- Personnel de sécurité	
	- Placer une personne pour guider la REGA et sécuriser l'hélicoptère	- Personnel de sécurité	

3.5 Fiche de sécurité : évacuation

Qui	Quoi	Comment	Remarque
Responsable de la sécurité	- Informer le personnel de la sécurité - Informer Protect'Service - Informer les samaritains - Activer la cellule de crise	- Radio	
	- Vérifier l'accès à la place de rassemblement	- Personnel de la sécurité	
	- Ouvrir la barrière métallique - Sortie de secours, place de fête	- Personnel de la sécurité - Protect'Service	
	- Informer les personnes de l'évacuation	- Sonorisation	
	- Orienter la foule vers la place de rassemblement	- Personnel de sécurité - Protect'Service	
	- Contrôler la zone - Contrôler l'accès au site	- Personnel de sécurité - Protect'Service	

Le site de la manifestation peut être évacué sur décision de la cellule de crise ou des autorités compétentes en cas d'événement majeur. La transmission de cette décision sera effectuée par la sonorisation de la place de fête. Afin de permettre une évacuation dans les meilleures conditions, les éléments suivants seront effectués avec l'aide des samaritains et de agents de sécurité.

- Ouverture des sorties de secours
- Déploiement du CO et de la commission sécurité pour limiter la panique et diriger la foule
- Évacuation de chaque bâtiment selon le danger
- Soutien et aide aux personnes en difficulté
- Rassemblement à l'endroit mentionné, en fonction de la gravité de l'événement.

Le point de rassemblement se trouve selon le plan (*annexe n°10.7.2*).

En cas de besoin et selon le danger, nous disposerons aussi d'un accès au centre sportif de la plaine des Marches.

4 Cortège

4.1 Déroulement du cortège

- Le cortège se déroule officiellement le samedi matin 5 juillet de 8h00 à 11h30 sur une longueur de 800m.
- Depuis la zone d'encolonnement « route de Broc », le trajet entre le giratoire de la Salette et le giratoire du garage Peugeot est une zone de transition pour arriver sur le tracé du cortège. Circulation alternée sur l'autre voie.
- Depuis la zone d'encolonnement et jusqu'au départ du cortège au garage Peugeot, il est formellement interdit de monter sur un char ou de commencer les animations.
- Le cortège débute du garage Peugeot puis prend la route des Marches, et se termine au crucifix à l'intersection avec la rue du Château.
- **Le char et les membres de la jeunesse doivent poursuivre l'animation jusqu'au bout du cortège (Crucifix de la plaine des Marches). Interdiction de quitter le cortège avant la fin sous peine de disqualification du char.**
- Quatre points de vente boissons-bracelets seront disposés le long du cortège.
- Les chars seront encolonnés et remis aux normes le long du chemin agricole de la plaine des Marches.
- Les sociétés ramèneront après le cortège leur char dans leur village.
- Les chars attendront le feu vert des responsables du cortège pour partir.
- La circulation sera rétablie dès la fin du cortège.

4.2 Trajet des chars jusqu'au lieu du cortège

- Les chars ne doivent pas dépasser 2.55m de large et 4m de haut.
- Les chars doivent être équipés de feux et de clignotants.
- Les véhicules transformés et non-immatriculés ne peuvent pas rouler sur la route. Ils doivent être remorqués et équipés de feux de clignotants.
- Les tracteurs équipés de plaque verte doivent demander une autorisation de circuler à l'OCN pour rouler sur la route le jour du cortège.
- Chaque société de jeunesse est responsable de la conception et de la sécurité de son char ainsi que des personnes se trouvant autour du char.
- La société organisatrice ne souhaite pas la présence de personnes sur les chars pendant le cortège. Toutefois, si une société de jeunesse envisage une animation impliquant la présence de personnes sur un char, elle devra impérativement soumettre un projet détaillé pour approbation préalable. Ce projet devra être envoyé par e-mail à l'adresse suivante :, et ce, au moins **90 jours avant la manifestation**.
- Dans tous les cas, la société de jeunesse sera pleinement responsable de la sécurité des personnes présentes sur le char, et devra prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir leur sécurité.
- Lors de l'encolonnement, le char sera soumis à un contrôle effectué par la société organisatrice, visant à garantir la sécurité et la conformité des

dimensions. À cet effet, le char devra être entièrement déployé lors de la vérification.

- En cas de non-conformités, celles-ci devront impérativement être rectifiées par la société de jeunesse avant le départ du cortège. À défaut de corrections, le char ne pourra pas participer au défilé.

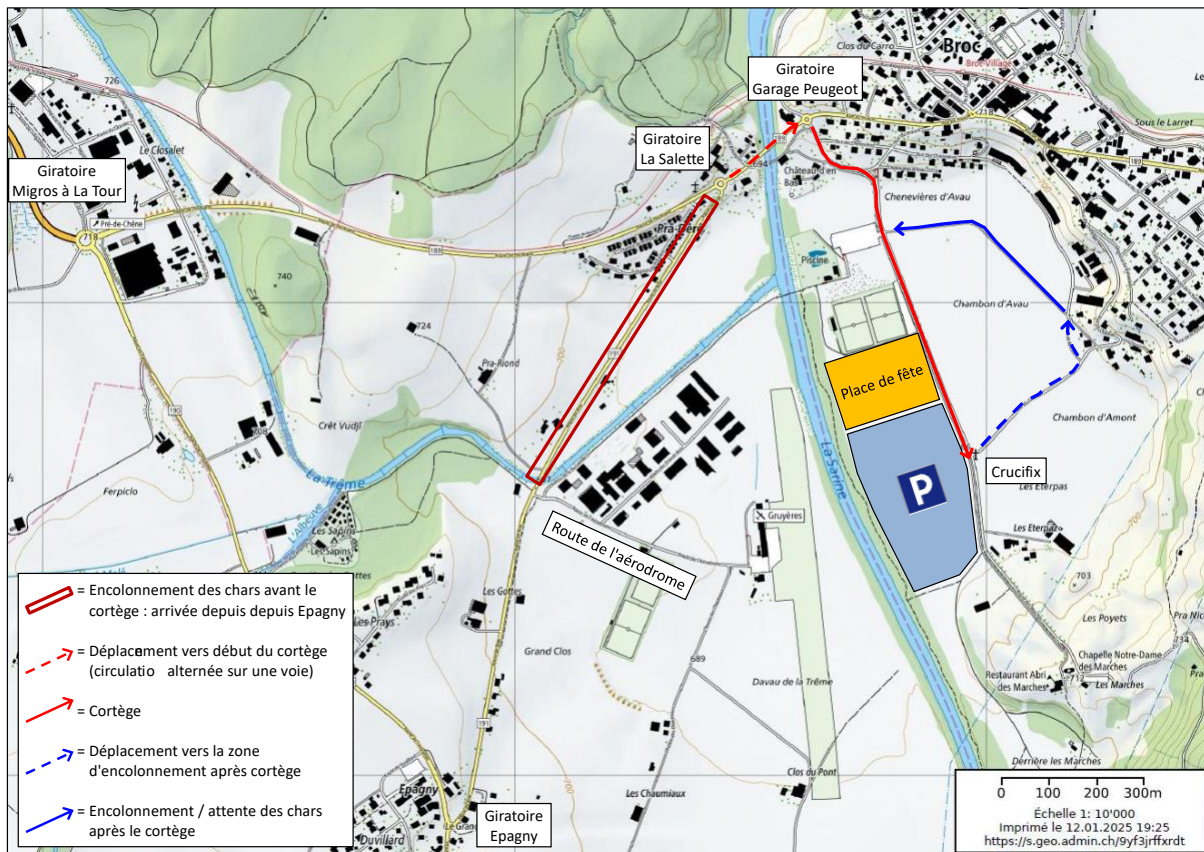
Arrivée

- Arrivée des chars entre 6h00 et 7h00. Encolonnement selon le plan sur la route de Broc à Epagny.
- Arrivée des chars obligatoirement depuis le village d'Epagny. Pour les chars arrivant de Botterens / Charmey, prévoir de faire le tour par le Centre Commercial de la Migros.
- Toutes les sociétés doivent être en place au plus tard à 7h30 dans la zone d'encolonnement.
- En arrivant, chaque chauffeur devra signer la charte et présenter son permis de conduire.
- L'organisation se réserve le droit de faire des contrôles d'alcoolémie aux chauffeurs de tracteurs. Si aucun chauffeur n'est apte à conduire, le char sera immobilisé.
- Les participants au cortège doivent parquer leur voiture dans les parkings de la fête et rejoindre le début du cortège à pied en suivant le tracé.
- La hauteur des chars durant le cortège est limitée à 4m et la largeur à 2.55m.
- Les jeunes ont l'obligation de défiler en marchant derrière et aux alentours du char. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident de personne.
- Les tracteurs doivent être équipés de freins et de cales de roues.
- Il est strictement interdit de lancer des projectiles, confettis, paille ou autre.
- Aucun déchet ne sera jeté sur la route depuis les chars.
- La consommation d'alcool est interdite avant et pendant le cortège. Des contrôles seront effectués durant le parcours. Toute société ne respectant pas cette règle sera directement disqualifiée.
- Une vision locale du parcours sera organisée le 5 juin 2025, afin d'effectuer une reconnaissance du tracé. Le rendez-vous est fixé à 09h00 sur le parking du CSPM (Centre sportif de la Plaine des Marches).
- Aucun char ne restera sur la place de fête ou aux alentours.
- La route sera réouverte aussitôt le cortège terminé.

4.4 Autorisation

- Une demande d'autorisation de fermeture de route a été déposée. Plan de circulation du cortège (*annexe n°10.7.1*).
- Une information sera diffusée dans « l'info Broc » durant le mois de juin.

4.5 Plan du cortège



4.6 Charte du chauffeur

La Rencontre des Jeunesses Gruériennes 2025 fait confiance au conducteur du char lors du cortège du samedi 7 juillet 2025.

C'est pourquoi :

Le conducteur certifie que :

- Son véhicule et son char ont des freins réglementaires.
- Son véhicule et son char sont en bon état.
- Son véhicule et son char quittent la place de fête et les alentours aussitôt après le cortège (au signal de la société organisatrice).
- Il reste à son véhicule et son char avant, pendant et après le cortège.
- Il se soumet aux lois sur la circulation routière en matière d'alcool, de drogue ou de toute substance illicite.
- Il est responsable en cas d'accident de personnes présentes sur son char durant le cortège.
- Il est responsable de son char jusqu'à son lieu de stockage.
- Il possède un permis de conduire qu'il doit présenter. La loi sur la circulation routière fait foi durant le cortège.

Société de Jeunesse de : _____

Nom et prénom du conducteur : _____

Numéro de natel : _____

Lieu et date : Broc, le 7 juillet 2025

Signature : _____

5 Camping

5.1 Objectifs

L'organisation met à disposition des personnes désirant dormir sur place un camping. Il offre un endroit sécurisé et permet de limiter les risques et dangers liés au camping sauvage.

5.2 Infrastructure

Les infrastructures sont mises à disposition selon le règlement de la Préfecture.

- Une entrée indépendante et contrôlée
- Un secteur pour l'installation des tentes
- Un secteur pour les remorques
- Un cotub avec fenêtre pour l'accueil des personnes
- Une zone de feu surveillée et un grill mis à disposition
- Des locaux sanitaires avec de l'eau potable
- Des douches avec de l'eau chaude
- De l'électricité et un éclairage du camping
- Des bennes pour les différents déchets
- Une clôture tout autour du camping, hauteur 2 mètres

5.3 Organisation des intervenants

Responsables du camping : Olivier Savary et Frédéric Sudan

Tâches du personnel

Personnel d'accueil sur site :

- Contrôle l'âge, la prise d'identité, la caution, la mise en place des bracelets
- Attribue les places de camping
- Relève les identités des arrivants avec des remorques, mesure ces dernières, les photographies et leur attribue une place
- Informe sur la prévention et le respect des règles
- Joue un rôle de surveillance (prévention, respect des règles et lien avec les autres services)
- Gère le camping et les déchets
- Assure la sécurité autour du feu, du grill, alimente le feu

Entreprise de service de secours

- Assure les mêmes missions que sur la place de fête

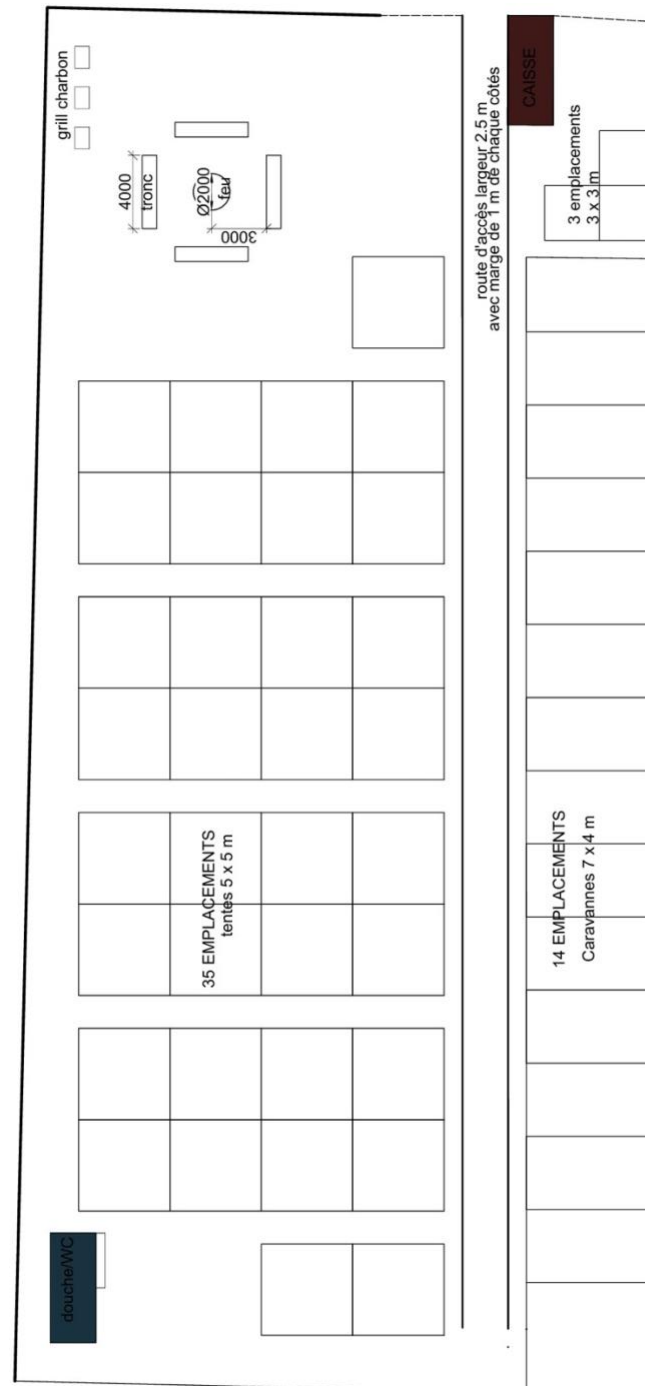
Entreprise de sécurité

- Assure les mêmes missions que sur la place de fête
- Assiste le personnel du camping au contrôle des bracelets le vendredi soir, le samedi soir et durant les nuits.
- Joue un rôle de surveillance au sein du camping le vendredi soir, le samedi soir et durant les nuits.

Remarques

- Les consommations sous forme de bouteilles en verre sont fortement déconseillées dans l'enceinte du camping.

5.4 Plan du camping



5.5 Informations du camping

Cette année encore, les campeurs ont droit à un endroit spécial rien que pour eux, afin de pouvoir dormir sur place et profiter pleinement des RJG.

Voici quelques informations importantes :

- Le camping est ouvert du vendredi 4 juillet 16h00 au dimanche 6 juillet 20h00.
- L'accès au camping se fera à pied depuis la place de fête. L'entrée du camping se trouve à côté de l'entrée principale de la place de fête.
- Les « roulottes » et les « caravanes » peuvent être déposées (sur inscription à l'adresse e-mail suivante ; camping@rjg-2025.ch) le jeudi 3 juillet 2025 de 16h00 à 20h00. Cette information a été transmise aux président-e-s des sociétés de jeunesse en janvier dernier lors de l'assemblée de ces derniers.
- Les mêmes roulottes doivent être retirées du camping jusqu'au lundi 7 juillet 2025 à 12h00.

5.6 Règlement du camping

- L'accès au camping n'est pas autorisé aux mineurs de moins de 15 ans, non accompagnés d'un adulte auquel ils sont confiés. Un contrôle de l'âge sera effectué à l'entrée du camping et des bracelets seront distribués à tous les ayants droit.
- Une caution de CHF 50.- sera demandée par tente, roulotte, caravane et un sac poubelle sera distribué. La caution sera remboursée au départ pour autant que l'emplacement soit rendu propre.
- La grandeur des engins acceptés dans le camping est limitée à la dimension de caravanes standards, remorques (style bétailière). Ces derniers seront assurés pour éviter le basculement. Aucune remorque (style camion) n'est autorisée à pénétrer dans la zone de camping. Les organisateurs refuseront tout engin surdimensionné.
- Aucun véhicule tracteur restera dans le camping.
- Toute construction provisoire de plus de 2.5m de hauteur en matériaux lourds (bois, métal, pierre) est interdite.
- Seules les personnes des sociétés participant aux jeux sont autorisées à s'installer dans le camping.
- Les jours et heures d'ouverture du camping pour y amener un engin tracté sont définis. Plus aucun véhicule à moteur ne pénètre dans le camping dès le jeudi soir, à 20h00.
- A l'arrivée de chaque « campeur », les mesures suivantes sont prises :
 - Prise de l'identité du (ou des) responsable(s)
 - Attribution d'une zone / d'un lieu dans le camping
 - Photographie de la « caravane ou tente »

- Les génératrices et les bouteilles de gaz sont interdites dans le camping.
- Un feu central est organisé par la société organisatrice et sous le contrôle des organisateurs. Pour des raisons évidentes de sécurité, le feu doit pouvoir être éteint à tout moment. Tout autre feu est interdit.
- Un grand grill sera mis à disposition par les organisateurs.
- La détention d'animaux est interdite.
- La diffusion et la production de musique sont interdites de 24h00 à 10h00. En dehors de cet horaire, le niveau sonore doit être limité de manière à garantir la tranquillité du voisinage.
- Toute consommation de produits stupéfiants sera dénoncée à la police.
- Tout commerce (boissons, victuailles, etc...) est interdit.
- Quiconque ne respecte pas les règles précitées, ou celui qui par son comportement provoque le désordre sera expulsé du camping voire de la place de fête.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vols ou de dommages.
- L'organisateur se réserve le droit d'exclure toute personne ne respectant pas ledit règlement.

5.7 Liste du matériel et de l'infrastructure

- Cotub éclairé pour l'accueil avec fenêtres à l'entrée
- 2 roulottes WC/douches
- Bennes pour déchets
- Grillage hauteur 2m pour toute l'enceinte avec fermetures métalliques
- Grill sur mesure ainsi que bois en suffisance (feu)
- Troncs apposés autour du feu pour l'espace grillades et feu
- Signalétique
- Marquage au sol
- Éclairage
- Eau potable
- Tonneaux (poubelle)
- Bracelets de couleurs
- Gilets de reconnaissance, lampes de poche (sécurité)

6 Mesures de circulation

6.1 Accès à la place de fête

Depuis la route principale, l'accès à la place de fête se fera par la route des Marches. A la hauteur du Centre Sportif de la Plaine des Marches, le trafic sera dirigé sur la route bétonnée pour ensuite être guidé dans les parkings.

A la sortie des parkings, les véhicules circuleront sur la route des Marches pour rejoindre la route principale. Cela permettra d'avoir une circulation à sens unique dans la Plaine des Marches.

En cas de problème sur l'accès principal, un accès secondaire de réserve, pourrait se faire par la rue du Château.

L'annexe n°10.7.1 Concept circulation et parkings traite des aspects suivants :

- Circulation hors période cortège (y compris la signalisation)
- Circulation durant la période du cortège le samedi matin (y compris la signalisation)
- Itinéraires pour accéder aux parkings et pour en repartir
- Emplacement du personnel dédié à la circulation et parkings.

6.2 Accès services d'urgence

Les accès pour les services d'urgence sont détaillés en annexe (*annexe n°10.7.2*).

En cas d'intervention sanitaire ou policière, ces derniers pourront accéder à la tente des samaritains ainsi qu'au PC sécurité directement depuis la place de parc qui leur sera dédiée, sans avoir à passer par l'entrée principale. De plus une bande de circulation est prévue tout autour de la place de fête, ce qui permet aux véhicules d'interventions d'avoir un accès rapide.

6.3 Signalisation

Des triopans « manifestation » avec lampes clignotantes seront installés sur la route principale de part et d'autre du village.

La limitation de vitesse sera abaissée de 50 à 30 km/h, sur la route principale, entre le giratoire de la Salette et la rue du Prieuré (la montée de la Grue).

Durant le mois de juin, des panneaux seront posés, de part et d'autre du village de Broc, ainsi que dans la région afin d'annoncer le cortège du samedi 5 juillet 2025 de 7h00 à 12h00.

6.4 Éclairage

Durant les nuits, l'éclairage public restera allumé dans tout le village.

La place de fête, le camping, les accès principaux, les parkings et la zone pour les bus de rapatriements seront également éclairés.

6.5 Autres mesures

Le samedi matin, durant le cortège, la gestion du trafic sur la route cantonale (circulation alternée sur le pont de la Sarine) ainsi que l'accès à la place de fête par la rue du Château sera assurée par Leurs emplacements sont détaillés en annexe (*annexe n°10.7.1*).

6.6 Stationnement

Nous disposons de 3 parkings principaux pouvant accueillir un total d'environ 4'900 véhicules, répartis ainsi :

Parking n° 1 : env. 2'900 places
Parking n° 2 : env. 650 places
Parking n° 3 : env. 1'350 places

Un parking 2 roues sera aménagé sur le parking n° 2, côté place de fête.

Un parking "dépose minute" et une zone "taxis" sont prévus sur la place en gravier à côté des terrains de foot.

Sur cette même place, un parking pour personnes à mobilité réduite ainsi qu'un parking pour les partenaires feux bleus seront délimités. Une personne sera dévolue à la gestion et surveillance de cette place.

Pour plus de détails, se référer à l'annexe (*annexe n°10.7.1*).

6.7 Plan pluie

Les 3 parkings de la manifestation se trouvant dans des prés pourraient devenir inutilisables en cas de fortes pluies pendant ou avant la manifestation. Si cela venait à être le cas, des places de stationnement sur des surfaces en dur seront utilisées. Pour les zones les plus éloignées, un service de navettes avec des minibus sera mis en place (*annexe n°10.7.3*).

Enfin, nous aurons des tracteurs à disposition qui s'occuperont de sortir les véhicules qui pourraient être bloqués dans les parkings en herbe.

7 Organisation des bus de ligne, train et bus de rapatriement

Bus de ligne et train

Les deux arrêts de bus TPF, Epagny Prâ Dêrê et Broc -Village gare, ainsi que la gare elle-même sont proches de la place de fête. Des accès piétons sont prévus vers la place de fête.

Un accent particulier sera mis sur la diffusion des horaires sur les supports digitaux et papiers, afin de favoriser la venue à Broc en transports publics.

Bus de rapatriement

Afin de fournir aux jeunes une solution globale et sécuritaire de rapatriement, nous avons décidé d'ajouter 5 lignes de bus le samedi et le dimanche (*annexe n°10.7.4*). Les bus fonctionneront le 5 juillet à 03h30 et le 6 juillet à 03h30. A noter qu'une seule course est prévue par ligne en fonction du retour des années précédentes. L'organisation sera particulièrement vigilante au bon déroulement du service de rapatriement, en particulier au moment du départ des bus et sera prête à prendre des mesures si besoin.

Ces bus de rapatriement seront encolonnés sur la route entre le crucifix et la colonie des Eterpaz pour prendre en charge les voyageurs (*annexe n°10.7.4*).

Dans le but d'assurer la sécurité, l'entreprise Protect'Service apportera son soutien à la gestion de flux de personnes souhaitant profiter de ces bus.



8 Assurances

(annexe n°10.8 et n°10.9)

9 Divers

9.1 Généralité

Électricité

- L'alimentation électrique s'opérera grâce à un raccordement direct à une génératrice. Une génératrice de secours sera néanmoins prévue sur le site.

Eau

- L'alimentation en eau potable s'effectuera depuis une hydrante n°89 sur la conduite principale.
- Les eaux usées seront reliées directement sur le collecteur communal du complexe sportif.

Place de fête

- Des gabions seront entreposés devant l'entrée de la place de fête afin de bloquer tout véhicule qui pourrait se diriger dans la foule.

Service du feu

En cas d'alarme feu dans le village de Broc, la compagnie de Broc interviendra.

La compagnie de Broc a été informée de la manifestation.

9.2 Concept de la gestion des déchets

Le comité des 39^{èmes} Rencontres des Jeunesses Gruériennes est soucieux du bon traitement des déchets lors de sa manifestation. C'est pourquoi des demandes d'offres sont en cours afin qu'une entreprise soit mandatée pour la mise à disposition de bennes, pour l'évacuation et le traitement des déchets.

Installation

Déoulant du cahier des charges lié à la demande d'offre, l'entreprise choisie mettra à disposition lors du montage-démontage une benne pour la terre, une seconde pour les déchets à trier ainsi qu'une dernière pour le bois. Les autres bennes seront installées durant la semaine qui précède la fête aux endroits prévus et indiqués sur les plans joints. L'évacuation des bennes s'effectuera en fonction du remplissage mais au plus tard une semaine après la fin de la manifestation. Toutes les bennes seront débarrassées de la place de fête.

Organisation

Durant la manifestation, le nettoyage de la place de fête, du camping et du parking s'effectuera par les membres de la jeunesse ainsi qu'avec l'aide de bénévoles.

En début de matinée (jeudi, vendredi, samedi et dimanche), la place de fête, le camping et les parkings seront nettoyés par les membres de la jeunesse avant l'ouverture.

Pour l'entretien, le nettoyage et le suivi des sanitaires sur la place de fête, des demandes d'offres ont également été faites afin de pouvoir mandater une entreprise. Le mandataire devra être présent durant toute la durée de la manifestation.

Afin de minimiser l'impact sur les déchets produits, le comité d'organisation a décidé d'utiliser des gobelets réutilisables. Lors de la vente d'une boisson, une consigne sera perçue. Celle-ci sera remboursée au consommateur lors de la restitution du gobelet.

Ci-dessous, le détail des bennes installées pour le montage et le démontage :

Montage – démontage

- Une benne de 10 m³ pour la terre
- Une benne de 40 m³ pour les déchets de bois
- Une benne de 40 m³ pour les déchets à trier

Place de fête

- Les bennes installées au montage resteront sur la place logistique
- Une benne compacteuse de 24 m³ pour le carton
- Une benne compacteuse de 24 m³ pour les déchets incinérables
- Une benne de 25 m³ pour le verre
- Nombreuses poubelles seront installées (env. 30 pièces)

Cantine

- 3 palox pour le verre
- 1 palox pour les déchets
- 4 poubelles pour le pet et l'aluminium

Snack

- 3 palox pour les déchets
- 1 bac de récupération pour les déchets alimentaires

Tonnelle

- 1 benne fermée de 7m³ pour le verre
- 6 palox pour les déchets
- 2 poubelles pour le pet et l'aluminium
- 2 palox pour le carton

Bar à vin

- 1 benne fermée de 7m³ pour le verre installé en extérieur
- 3 palox pour les déchets
- 2 poubelles pour le pet et l'aluminium
- Quelques poubelles installées en intérieur pour les déchets

Camping

- Une benne de 16 m³ pour les déchets incinérables

Parking

- Environ 20 palox déchets
- Sacs poubelles en distribution

9.3 Concept de la gestion des déchets pour la manifestation

Cantine – Tonnelle – Bar à vin – Bar des jeux

Les responsables de chacun de ces bars seront tenus de nettoyer et ranger leur bar à la fermeture (..... s'occupera de vider les poubelles et de faire en sorte que tout soit toujours prêt).

Le responsable déchet sera disponible en tout temps s'il y a des problèmes de capacité de poubelle (ces poubelles pourront être vidées à tout moment).

- 2 bennes de 7.5m³ sont prévues à la tonnelle et au bar à vin pour le verre
- De nombreux palox (80/120) sont prévus dans chaque bar pour le carton, pet, alu, déchets, incinérables) ceux-ci sont placés afin de pouvoir être vidés en tout temps (voir plan de gestion des déchets).

Place de fête

- Des tournées seront organisées pour le nettoyage de la place (5 bénévoles toutes les deux heures).
- Des poubelles seront à disposition sur la place de fête pour tous les déchets (voir plan de gestion des déchets).
- A chaque fermeture la place de fête sera nettoyée afin qu'elle soit propre le lendemain.
- Du matériel sera prévu pour le nettoyage.

Camping

L'équipe de la gestion des déchets organisera le nettoyage du camping.

- Pour rappel une benne de 16m³ sera mise en place au camping pour les déchets.

Parking

L'équipe de la gestion des déchets organisera le nettoyage du parking.

- Pour rappel de nombreux palox (80/120) seront mis à disposition dans les différents parkings pour les déchets. Ces derniers seront accessibles et pourront être vidés à tout moment.
- Une distribution de sacs poubelles se fera le vendredi soir lors de l'arrivée des voitures (voir plan de gestion).

WC

Le responsable des WC sera tenu d'organiser le nettoyage.

Zone de jeux

La zone de jeux sera nettoyée en même temps que la place de fête en journée. Lors de la fermeture de la zone des joutes, chaque responsable de jeux assurera le nettoyage de sa zone afin que celle-ci soit propre pour le lendemain.

Parcours du cortège

Le nettoyage du cortège sera assuré par 2 personnes de la gestion des déchets et 3 personnes de la commission festivité.

- De nombreux sacs seront distribués lors du contrôle des chars (les jeunes gens devront mettre tous leurs déchets dans ces sacs et auront la possibilité de les laisser sur place).
- De nombreux sacs poubelles seront aussi distribués avant le début du cortège afin que les gens au bord de la route puissent mettre leurs déchets dans les sacs. Ils auront aussi la possibilité de les laisser sur place. Ces sacs seront ramassés par le quad et la remorque à la fin du cortège.
- Ces 5 personnes seront chargées d'aller ramasser ces sacs à l'encolonnement des chars puis de les évacuer dans la zone logistique de la place de fête où les bennes seront prévues pour recevoir les déchets.
- Du matériel de nettoyage et des véhicules seront prévus à cet effet.

Véhicules à disposition pour la gestion des déchets

- Pour la place de fête, le parking et le camping, un télescopique sera disponible pour évacuer les palox pleins.
- Pour le parcours du cortège un quad avec une remorque sera nécessaire.

10 Annexes

10.1 Contrat Protect'Service

10.2 Contrat Samaritains

10.3 Concept de sécurité sanitaire DMS

10.4.1 Plan du concept de défense incendie

10.4.2 Issues de secours et capacité bâtiment

10.5 Contrat Prévention Ado

10.6 Liste des intervenants du département de la sécurité

10.7.1 Concept circulation et parkings

10.7.2 Plan accès services d'urgence

10.7.3 Concept plan pluie

10.7.4 Concept bus de rapatriement

10.8 Assurance accidents collective manifestation

10.9 Assurance manifestation

10.10 Autorisation de l'utilisation du domaine publique

10.11 Liste des prix des boissons

10.12 Autorisation du SFN

10.13 Autorisation de la Police pour la circulation

10.14 Patente K

10.15.1 Plan d'implantation

10.15.2 Plan de la situation des parkings

